

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 SEPTEMBRE 2012 A 20 H 00**

L'an deux mil douze, le vingt septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.

Etaient présents : FOULON Patrick, BRETON Denis, THAUVIN Christine, CLOUTIER Jacky, LUTTON Hervé, PISSEAU Jean-Louis, NICOT Marie-Rose, PIETRE Martine, EVEZARD Hélène

Absents excusés : LEBRUN Francis (pouvoir à FOULON Patrick), BERRUE Didier (pouvoir à CLOUTIER Jacky), MARTIN Annie

Absents : TELLIER Didier, THOREL Franck

Secrétaire : CLOUTIER Jacky

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la précédente séance.

ORDRE DU JOUR

I. AMENAGEMENT DE LA RUE DU HAUT DES FOLIES :

Par délibération, le Conseil Municipal prend acte de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la Société INCA pour la somme de 12 000 € HT.

Après appel d'offres, les travaux d'assainissement ont été confiés à l'entreprise GERAY pour la somme de 39 798 € HT.

II. CREATION D'UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Après examen des textes, le Conseil Municipal décide à bulletin secret par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention d'approuver les statuts de la future « Communauté de Communes du Sullias ».

III. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SULLIAS : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

M. FOULON Patrick et M. BRETON Denis sont désignés comme délégués titulaires et M. BERRUE Didier et M. THOREL Franck comme délégués suppléants.

IV. REFECTION DU MONUMENT AUX MORTS :

Après consultation, le Conseil Municipal décide de confier aux Etablissements CHASSEIGNAUX la réfection du Monument aux Morts pour la somme de 3 330 € HT.

Une subvention sera demandée auprès du Conseil Général du Loiret et auprès du Souvenir Français. Ces travaux seront budgétés sur l'exercice 2013.

V. **REVISION DES TARIFS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT AU 01/01/2013 :**

Le Conseil Municipal décide par 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions de porter la redevance de la taxe d'assainissement à 0.85 € le mètre-cube.

La taxe de raccordement de 980 € et la part forfaitaire de 53 € restent inchangées.

VI. **PROJET DE DEVIATION DE LA RD 948 - MODALITES D'ORGANISATION DE LA CONCERTATION PUBLIQUE LOCALE PROPOSEES PAR LE CONSEIL GENERAL DU LOIRET :**

Le Conseil Général du Loiret poursuit le projet de déviation de la RD 948 entre Sully-sur-Loire et Bray-en-Val.

Par délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable aux modalités d'organisation de la concertation publique locale qui consistera pour la Commune :

- *en l'affichage en mairie de la présente délibération,*
- *à la participation à une réunion publique locale,*
- *à la mise à disposition du public de panneaux d'informations,*
- *à l'ouverture d'un registre en mairie destiné à recueillir les observations écrites du public.*

VII. **INDEMNITES DU PERCEPTEUR :**

Pour l'exercice 2012, le montant de l'indemnité de conseil est de 502.50 € plus 45.73 € pour l'indemnité de budget.

VIII. **ELECTION MISS SAINT PERE : REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE REGLEE PAR UN ELU :**

Le Conseil Municipal décide de rembourser le montant d'une facture réglée par une élue.

IX. **AJUSTEMENTS BUDGETAIRES :**

Néant

X. **ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE AU 01/01/2013 :**

Il a été décidé que les clés seront remises par la personne chargée de l'état des lieux le samedi à 9 h 00 si la salle est occupée le vendredi soir par une association. Si la salle est vacante, les clés seront remises le vendredi soir à 19 h 00. La restitution des clés se fera le lundi vers 8 h 15 – 8 h 30.

La salle polyvalente ne sera plus louée à la journée.

Les tarifs pour l'année 2013 sont fixés comme suit :

- *160 € pour les personnes ou entreprises de la commune,*
- *300 € pour les personnes hors-commune.*

XI. **REMERCIEMENTS :**

- *L'association « Saint Père en Fête » remercie la municipalité pour la subvention qui lui a été attribuée et invite les élus à son assemblée générale du 12 octobre.*
- *La famille LE LIEVRE remercie la municipalité pour les marques de sympathie adressées lors du décès de M. LE LIEVRE.*

XII. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- *L'ADEME a obtenu des crédits supplémentaires pour la rénovation de l'éclairage public. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de 18 000 € pour un montant de travaux estimé à 25 000 €. Ces travaux pourraient être envisagés en 2013.*
- *Le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier de M. et Mme GRANDJEAN faisant part de remarques concernant l'accès au groupe scolaire. Le Maire se déplacera pour les rencontrer.*

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 h 00.

Le Maire,

Patrick FOULON